Volume 100 Sélection française 2018/1/2/3

REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

L'Ancien fonds de la bibliothèque du CICR, reflet du développement du Mouvement et du droit international humanitaire

Ismaël Raboud, Matthieu Niederhauser et Charlotte Mohr*

Ismaël Raboud est titulaire d'un Master of Arts en relations internationales et d'un Master of Science en information documentaire. Il a rejoint l'équipe de la Bibliothèque du CICR en 2007 où il officie en tant que bibliothécaire de référence pour les collections liées aux Conférences diplomatiques et internationales, ainsi qu'à la pratique des États. Il supervise également les activités de numérisation et de conservation de la Bibliothèque. Il travaillait auparavant au sein du Programme de coopération décentralisée de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Matthieu Niederhauser est doctorant à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne. Auparavant, il occupait le poste de bibliothécaire de référence en droit international humanitaire à la Bibliothèque du CICR. Il a également travaillé à l'unité Forum du CICRC, ainsi que dans les sections droit international humanitaire et droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères suisse.

Charlotte Mohr a rejoint l'équipe de la Bibliothèque du CICR en 2018 après avoir obtenu un Master ès lettres de l'Université de Lausanne. Elle occupe actuellement le poste de bibliothécaire de référence pour le pan CICR des collections de la Bibliothèque.

Texte original en français

* Les vues exprimées dans cet article sont celle de son auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité international de la Croix-Rouge.

Résumé

La Bibliothèque du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fut créée à l'initiative de son président et co-fondateur, Gustave Moynier. À la fin du XIXe siècle, la Bibliothèque est devenue un centre de documentation spécialisé retraçant l'histoire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du droit international humanitaire (DIH) et du secours aux victimes de guerre, conservant les discussions les plus récentes sur le droit et les évolutions technologiques en relation avec les activités du CICR. Les publications rassemblées par la Bibliothèque depuis la fin de la Première Guerre mondiale constituent une référence documentaire d'une grande richesse avec quelques 4 000 documents, connus sous le nom d'« Ancien fonds ». *Témoin de la naissance d'un mouvement humanitaire international et du DIH, l'*Ancien fonds *est constitué des plus importantes publications de l'époque sur l'évolution de l'action humanitaire pour les victimes de guerre, depuis la première publication de l'opuscule avant-gardiste de Henry Dunant,* Un souvenir de Solférino, *jusqu'aux premiers rapports de mission des délégués du CICR et aux comptes rendus manuscrits de la conférence diplomatique qui conduisit à l'adoption de la Convention de Genève de 1864. Cet article observe comment cette collection unique traduit l'histoire du CICR dans ses premières années et nous renseigne sur ses préoccupations et activités d'alors, en soulignant les éléments les plus marquants de cette collection.*

Mots clés : bibliothèque du CICR, Ancien fonds, histoire du CICR, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, DIH, Convention de Genève de 1864, Gustave Moynier.

Si les collections de la Bibliothèque du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)[1] sont aujourd'hui continuellement enrichies des plus récentes publications consacrées au droit international humanitaire et à l'action du CICR, l'une d'elle est au contraire demeurée en l'état depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Cet « Ancien fonds[2] » est une collection patrimoniale composée de près de 4 000 ouvrages, brochures, rapports, manuels et coupures de presse, en provenance de plus de quarante pays différents. Ces ressources, soigneusement récoltées et classées par le Comité international dès sa fondation, en constituent alors la première bibliothèque.

1 Outre l'Ancien fonds, la bibliothèque du CICR comprend les fonds des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), de la pratique des États, des Conférences internationales et Conférences diplomatiques, ainsi qu'une collection courante enrichie par l'acquisition exhaustive de l'ensemble de la production documentaire concernant le CICR et/ou le droit international humanitaire en français et en anglais. Elle constitue également le dépôt institutionnel des publications du CICR. Pour plus d'informations et accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque, il est possible de consulter la page https://www.icrc.org/fr/bibliotheque (toutes les références internet ont été vérifiées en janvier 2020).

2 Pour faciliter l'accès des lecteurs intéressés aux publications présentées dans l'article, les cotes qui leur ont été attribuées au sein du fonds sont mentionnées ici dans les notes de bas de page. Facilement reconnaissables, elles débutent toutes par les initiales « AF » pour « Ancien fonds ». Lorsque les documents sont disponibles en ligne, les liens internet sont indiqués en note de bas de page. Tous ces documents peuvent être consultés librement à la Bibliothèque du CICR et si vous souhaitez y accéder, vous pouvez prendre contact avec la bibliothèque (library@icrc.org).

La bibliothèque du CICR aujourd'hui

La bibliothèque du CICR est un centre documentaire de référence qui rassemble une vaste collection de documents retraçant 150 ans d'histoire du DIH et de l'action humanitaire du CICR. Avec les Archives du CICR, elle représente la référence documentaire incontournable sur le CICR et le DIH. Conformément à la volonté de Gustave Moynier, la bibliothèque est ouverte au public : elle facilite l'accès à l'information tant des collaborateurs du CICR que toute personne intéressée. Elle propose un ensemble de services documentaires, y compris en mettant en ligne de plus en plus de documents afin de toucher un public global. Pour emprunter la formule de son fondateur, elle s'attache à demeurer « une source de renseignements complète et accessible à tous[3] ».

À ce titre, le fonds est un témoin unique des premières décennies d'activité du Comité, de la fondation du droit international humanitaire et de l'essor de l'actuel Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement)[4].

À travers le prisme de la constitution de ce fonds documentaire unique, intimement lié au *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*[5], ce sont les grandes lignes de l'histoire du CICR de ses débuts à la fin du XIXe siècle qui sont retracées ici. Le présent article montre que l'Ancien fonds renferme une mine d'informations sur les préoccupations centrales du Comité international à sa création, y compris le développement de nouvelles techniques médicales ou de transport sanitaire et le sort des prisonniers de guerre. Il inclut aussi des documents d'une grande valeur patrimoniale, qui rendent compte des événements marquants de sa toute jeune histoire, comme les rapports de ses deux premiers délégués en mission, les actes des premières Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférences internationales) et les écrits des premières Sociétés nationales affiliées. La richesse du fonds découle également de la large palette de documents qu'il réunit, y compris des livres rares illustrés ou ornés de gravures, des œuvres dédicacées par leurs auteurs et des feuillets manuscrits. S'il ne peut couvrir en quelques pages le contenu du fonds de manière exhaustive, cet article espère néanmoins donner un aperçu de sa richesse et en encourager la consultation, afin de nourrir les recherches futures des spécialistes de l'histoire du CICR, du Mouvement et de l'humanitaire en général.

Cet article montre d'abord comment ce fonds raconte l'histoire de la création de cette première bibliothèque du CICR et fait le portrait de son fondateur, Gustave Moynier, avant de présenter les différentes thématiques couvertes par le fonds, de la naissance du DIH à l'évolution du Mouvement. Il s'arrête également sur certaines des publications majeures qui illustrent les premiers pas du Mouvement. Cet article

3 Gustave Moynier, « La bibliothèque du Comité international », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, n° 35, juillet 1878, p. 199.

4 Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le plus important réseau humanitaire au monde, a trois composantes : le CICR, la FICR et les191 Sociétés nationales qui sont, à ce jour, membres de la FICR.

5 Publié entre 1869 et 1918, le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* était le journal officiel du Mouvement qui le diffusait à ses membres. Le *Bulletin* est l'ancêtre de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* telle que nous la connaissons aujourd'hui.

présente aussi les publications liées aux toutes premières opérations du CICR sur le terrain, alors essentiellement médicales, du fait que deux des cinq fondateurs du Comité international, les docteurs Théodore Maunoir et Louis Appia, étaient médecins. En guise de conclusion, l'article évoque le rôle actuel de la Bibliothèque du CICR, l'évolution de ses collections et services, et présente le travail de ses bibliothécaires pour garantir la conservation et la valorisation de ce fonds.

Gustave Moynier, président du Comité international et fondateur de la Bibliothèque du CICR

Cette première bibliothèque dédiée à l'œuvre de la Croix-Rouge fut fondée et entretenue par Gustave Moynier, président du Comité international entre 1864 et 1910. Or, même s'il fut de toutes les réunions, conférences et autres initiatives de l'époque, l'importance de son rôle est aujourd'hui quelque peu méconnue et mérite d'être rapidement retracée ici[6].

De l'histoire de la fondation du Comité, la postérité aura en effet surtout retenu le nom d'Henry Dunant. En retranscrivant toute l'horreur de la guerre dans les pages de son récit *Un souvenir de Solférino* paru en 1862, ce marchand genevois parvient à convaincre tant les puissants que l'opinion publique de la nécessité d'agir pour améliorer le sort des militaires blessés, laissés agonisants sur les champs de bataille au terme des affrontements[7]. Pour pallier la défaillance des services sanitaires des armées, celui-ci préconise la fondation dans chaque pays d'une société de volontaires qui, formés en temps de paix, se mobiliseraient pour secourir les blessés en période de guerre. Or, Gustave Moynier n'est pas seulement au nombre des premiers lecteurs du récit d'Henry Dunant. Il est à l'origine de la naissance de l'organisation qui traduira en réalisations concrètes ces propositions novatrices : le futur Comité international de la Croix-Rouge[8].

Gustave Moynier assume à l'époque la présidence d'une organisation philanthropique locale, la Société genevoise d'utilité publique. Réunissant des notables de la région, cette société soutient entre autres la publication de travaux sur l'éducation, la précarité et la condition ouvrière[9]. Moynier est dès 1855 l'un de ses membres les plus

6 Parmi les publications consacrées à Gustave Moynier, on retrouve une biographie signée Jean de Senarclens, *Gustave Moynier le bâtisseur*, Slatkine, Genève, 2000, un court ouvrage de François Bugnion, *Gustave Moynier : 1826 – 1910*, Slatkine et Société Henry Dunant, Genève, 2012, ainsi que l'article de Philippe Ryfman, « Gustave Moynier, pionnier méconnu de l'action humanitaire et du droit international humanitaires », *in Questions internationales*, n° 36, mars-avril 2009, pp. 113-119. Sa nécrologie composée par le Comité international, qui paraît dans les pages du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* en octobre 1910, se trouve également au sein de l'Ancien fonds de la bibliothèque (AF 2851).

7 Henry Dunant, *Un souvenir de Solférino*, Imprimerie J.G. Fick, Genève, 1862 (AF 3051).

8 François Bugnion, « Naissance d'une idée : la fondation du Comité international de la Croix-Rouge et celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : de Solférino à la première Convention de Genève (1859-1864) », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, *Sélection française*, 2012/4, pp. 113-147, disponible sur : https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/review/2013/irrc-888-bugnion-fre.pdf.

9 Jean de Senarclens, *La Société genevoise d'utilité publique : creuset des réformes sociales à Genève aux XIXe et XXe siècles*, Slatkine, Genève, 2003.

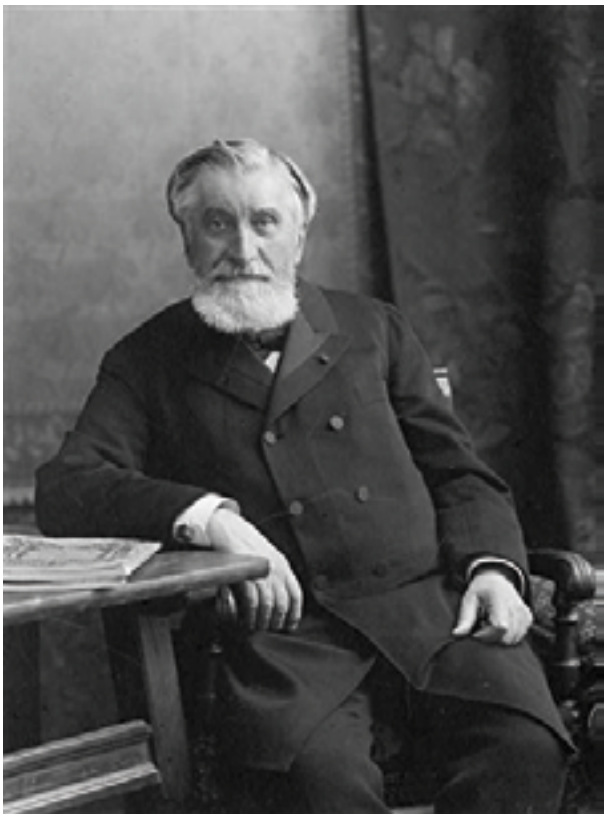

Photo 1. Portrait de Gustave Moynier, cofondateur et président du Comité international de Secours pour les militaires Blessés. © Frédéric Boissonnas/Genève, archives du CICR ACICR, V-P- HIST-0354903.

actifs et se consacre notamment à la doter d'un journal dédié, le *Bulletin trimestriel de la Société genevoise d'utilité publique*. Il en réorganise aussi la bibliothèque, afin que ses collections suivent les derniers progrès des sciences sociales et renseignent les travaux des membres de la société. Convaincu de la légitimité des thèses développées par Henry Dunant, Moynier les soumet à la Société genevoise d'utilité publique et, malgré quelques réticences, en obtient la fondation d'un comité dédié pour réfléchir à leur mise en œuvre. Les cinq membres de ce premier comité – Henry Dunant, Gustave Moynier, les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir ainsi que le général Guillaume-Henri Dufour – deviendront les fondateurs du Comité international de secours aux militaires blessés, le futur CICR[10].

10 En 1873, Gustave Moynier rappelle dans une allocution à la Société genevoise d'utilité publique l'histoire de la fondation du Comité. Le lecteur intéressé en retrouvera le texte dans l'Ancien fonds : Gustave Moynier, « Les dix premières années de la Croix-Rouge », *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, n° 10, 1873 (AF 2815) et *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés*, vol. 4, n° 16, 1873, disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_2815.pdf. Voir également le premier tome d'une série de cinq volumes consacrés à l'histoire du CICR : Pierre Boissier, *1859-1912 : de Solférino à Tsoushima*, Paris : Plon, 1963.

Juriste de formation, Gustave Moynier associe un goût prononcé pour les sciences physiques et naturelles, notamment les statistiques et la sociologie, dont il suit avec intérêt les débuts, à une vocation philanthropique inébranlable. Homme de science, il croit fermement en la capacité de celle-ci à améliorer les conditions de vie de ses contemporains. Comme il l'écrira lui-même au sein d'un ouvrage cosigné en 1867 avec le docteur Appia, « le sentiment appelle la science à son secours[11] ». Sa conception de la charité est fondée sur l'étude des maux sociaux et sur l'échange des publications et des savoirs. L'écrit revêt une importance cruciale à ses yeux ; lui-même est un auteur prolifique. Rares sont les sujets de société et de santé publique sur lesquels il ne s'est pas penché pour y consacrer quelques lignes, du sort des enfants orphelins à la condition ouvrière, des assurances sociales à l'abus de boissons alcoolisées[12].

S'il n'a pas l'éclat des démonstrations d'Henry Dunant ou le goût du terrain du docteur Louis Appia, autre cofondateur souvent méconnu, Gustave Moynier est un administrateur infatigable qui assure la bonne marche quotidienne du Comité et signe jusqu'en 1898 la majorité de ses lettres, circulaires et publications diverses. Comme le résume Jean de Senarclens dans la biographie qu'il consacre au président du Comité international, « c'est lui qui prend les décisions, et la plupart du temps c'est aussi lui qui les exécute, après avoir pris l'avis du Comité[13] ».

Dans le cadre de ses activités de président et administrateur de l'institution, Gustave Moynier en fonde la Bibliothèque. Elle suivra le Comité au fil de ses déménagements successifs[14].

Dès sa fondation, elle a pour mission de récolter ce que Moynier appelle la « littérature de la Croix-Rouge[15] ». L'Ancien fonds réunit par conséquent des dissertations sur les activités philanthropiques et charitables, des traités de droit international et des manuels militaires, en plus des publications signées par le Comité ou ses membres. Les ouvrages médicaux consacrés aux premiers secours, à la chirurgie militaire, au transport des blessés ou à la formation du personnel sanitaire sont aussi nombreux. Finalement, le fonds comprend des sources historiques précieuses pour l'étude des conflits de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle[16].

11 Gustave Moynier, Louis Appia, *La guerre et la charité : traité théorique et pratique de philanthropie appliquée aux armées en campagne*, Genève, Paris : Librairie Cherbuliez, 1867, p. 139 (AF 3062), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_3062.pdf.

12 Ainsi, il présente par exemple en décembre 1860 une étude sur *L'assistance des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins* à la Société genevoise d'utilité publique. En 1866, il rédige à la demande de la Confédération suisse un mémoire en prévision de l'exposition universelle de Paris : Gustave Moynier, *Les institutions ouvrières de la Suisse*, Librairie Cherbuliez, Genève et Paris, 1867.

13 Jean de Senarclens, *op. cit*. note 6, p. 108. p. 108.

14 Le Comité et sa Bibliothèque qui étaient établis depuis 1871 au 3, rue de l'Athénée, furent transférés à la fin de la Première Guerre mondiale à la Promenade du Pin, puis à l'actuelle Villa Moynier à l'été 1933. À cette époque, la *Revue* publia un article sur ces déménagements successifs : Étienne Clouzot, « Anciens et nouveau sièges du Comité international de le Croix-Rouge », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 15, n° 176, 1933. La Bibliothèque se trouve aujourd'hui au siège du CICR situé Avenue de la Paix.

15 Gustave Ador et Gustave Moynier, « Les huit premières années du Bulletin international », 41e circulaire du CICR, 8 décembre 1877.

16 Le fonds comprend, par exemple, la liste des prisonniers de guerre allemands internés en France pendant la guerre franco-prussienne de 1870–1871 ; CICR, AF 4290.

Comme il l'a fait auparavant pour la Société genevoise d'utilité publique, Gustave Moynier se charge personnellement de la gestion de la Bibliothèque du Comité international. Véritable centre de documentation du XIXe siècle, elle a pour vocation de servir d'outil de travail à ceux qui font progresser la médecine de guerre, les soins sanitaires et l'action humanitaire. Elle est ainsi ouverte aux visiteurs externes. Une série de chercheurs et de médecins ont recours à ses services dans les années qui suivent sa fondation, comme en attestent les procès-verbaux du Comité. La Bibliothèque y est mentionnée pour la première fois le 12 janvier 1875. Gustave Moynier annonce que celle-ci « a été utilisée [par] le docteur Prevost, médecin de l'hôpital, [qui] cherche un modèle de char pour le transport des malades […][17] ». Peut-être faut-il reconnaître en la personne de ce visiteur le fameux docteur genevois Jean-Louis Prévost (1838 -1927), alors médecin adjoint de l'Hôpital cantonal, dont les travaux seront à l'origine du défibrillateur. En 1877, c'est le « docteur Schramm, Prussien établi à New-York, en séjour à Genève, [qui] consulte [la] bibliothèque pour une dissertation qu'il prépare sur la Croix-Rouge[18] ». En plus de permettre la lecture des ouvrages sur place à ses visiteurs, la Bibliothèque propose aussi déjà un service de prêt. Gustave Moynier écrit ainsi en 1878 que « de fréquentes occasions se sont déjà offertes de prêter des livres à des travailleurs de Genève et de l'étranger, et le Comité a pu rendre de cette manière quelques modestes services[19] ». Ces premières traces de l'existence d'une bibliothèque ouverte aux chercheurs au siège du Comité ne permettent malheureusement pas d'en fixer avec certitude la date de fondation. Ses collections comprenant des publications antérieures, il est possible de supposer qu'elle est née avec l'organisation, peut-être d'abord sous la forme d'une simple collection d'ouvrages appartenant à ses fondateurs.

Les années passant, le nombre de documents rassemblés par la Bibliothèque s'accroit au point qu'il devienne nécessaire de les répertorier. En 1878, Gustave Moynier s'attelle à la réorganisation des collections de la Bibliothèque. Il établit un catalogue manuscrit *(voir photo n° 2)* qui documente la date de publication, le titre, le nom de l'auteur et la cote de chacun des documents. Le système de classification qu'il met en place régit toujours l'organisation du fonds. Les ouvrages sont d'abord rangés selon leur provenance, puis selon leur thématique, leur auteur et la date de leur publication. Cette classification permet de suivre la diffusion internationale de l'œuvre et la constitution d'un réseau de Comités nationaux, en Europe d'abord puis au-delà. Si l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne sont les pays les mieux représentés, on retrouve aussi des publications en provenance de Chine, de Cuba, du Brésil, des États-Unis et du Mexique, et même d'une micro-nation éphémère, l'« État libre du Counani[20] ».

17 Séance du Comité du 12 janvier 1875, in Jean-François Pitteloud (dir.), *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge : 17 février 1863 – 28 août 1914*, Société Henry Dunant et CICR, Genève, 1999, p. 332, disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/DIGITAL/BIB_00009.pdf. Voir aussi l'analyse de ces travaux proposée par Patrick Haas *in Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 82, n° 838, 2000.

18 Séance du Comité du 24 novembre 1877, in Jean-François Pitteloud (dir.), *op. cit*. note 17, p. 426.

19 Gustave Moynier, *op. cit*. note 3, p. 199.

20 Raoul Aubry, *Le livre rouge concernant la création de l'organisation du gouvernement Counanien jusqu'au 1er janvier 1903*, 1903 (AF 1338).

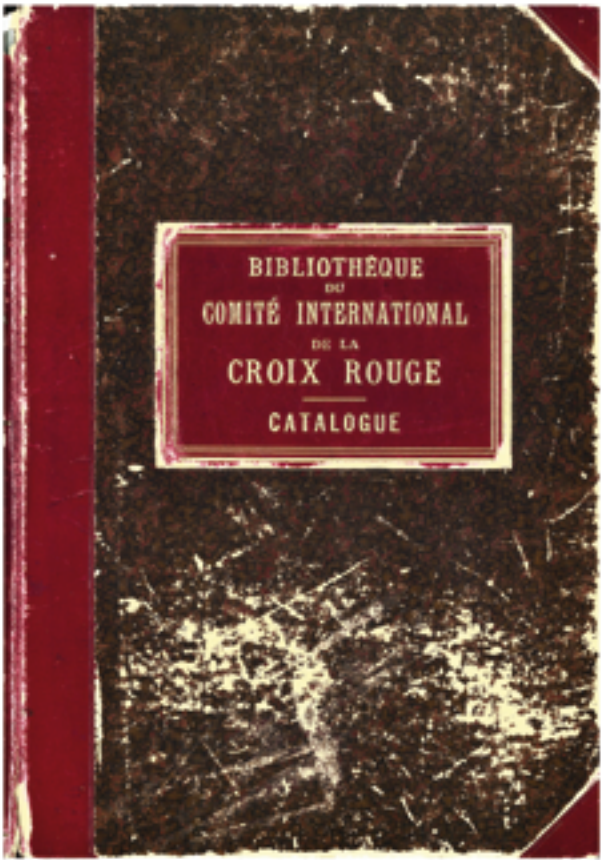

Photo 2. Le catalogue de la Bibliothèque du CICR, écrit à la main par Gustave Moynier en 1878. ©CICR.

Comme l'écrit son fondateur, la manière dont est alors organisée la Bibliothèque permet « de mettre en lumière la part revenant à chaque peuple dans cette riche production littéraire […] il suffit de voir sur les rayons l'espace réservé aux divers pays, qui s'y succèdent par ordre alphabétique, pour se rendre compte de leur fécondité relative[21] ». Même si la Bibliothèque s'enrichit principalement par des dons et des échanges, Gustave Moynier se soucie de l'exhaustivité de ses collections. Dans un article dédié qu'il fait figurer au sein du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, il note que « […] pour tout ce qui tient à l'œuvre de la Croix-Rouge proprement dite, c'est-à-dire aux Sociétés de secours aux militaires blessés et à la Convention de Genève, la bibliothèque est fort bien pourvue et il n'y reste probablement pas beaucoup de lacunes à combler[22] ». Depuis sa création dans les années 1860, l'Ancien fonds témoigne des efforts de Moynier pour conserver une trace de l'expansion géographique du Mouvement et de la chronologie de ses activités.

21 Gustave Moynier, *op. cit*. note 3, p. 197.
22 *Ibid*., p. 199.

De l'idée à la réalisation : l'Ancien fonds, témoin de la naissance du Mouvement et du DIH

Comme il a été conçu par Moynier comme une collection complète de l'œuvre de la Croix-Rouge, il n'est pas surprenant que l'Ancien fonds comprenne une importante documentation sur les premières années du Mouvement. Trois sources témoignent notamment de la rapidité de son développement à ses débuts. Le fonds réunit la première édition de *Un souvenir de Solférino* de 1862[23], le compte-rendu de la Conférence internationale réunie à Genève en 1863[24] et le compte-rendu manuscrit de la première Conférence diplomatique de 1864[25] ayant mené à l'adoption de la première Convention de Genève. L'Ancien fonds renferme aussi des documents montrant le travail du Comité dans la rédaction de la Convention de Genève de 1864 ainsi que des écrits attestant des efforts des membres du Mouvement pour promouvoir le développement et le respect du DIH dans les années qui suivirent.

Dans *Un souvenir de Solférino*, Dunant appelle à la création d'un réseau international de volontaires pour porter secours aux blessés de guerre. Convaincus par cette idée, Moynier et les autres fondateurs du Comité international commencèrent à travailler à sa mise en œuvre dans l'année qui suivit la publication de cet opuscule. À cette fin, ils convoquèrent en 1863 une conférence internationale à laquelle assistèrent des délégués gouvernementaux, mais également des personnes privées. En effet, l'objectif n'était pas de créer des entités publiques, mais des sociétés de secours en mesure de mobiliser des ressources privées. Le compte rendu de cette Conférence se trouve dans l'Ancien fonds (AF 3012). Il contient non seulement les résolutions adoptées, mais aussi la circulaire de convocation, le « projet de concordat » rédigé par Henry Dunant et finalisé avec l'aide de Gustave Moynier, qui pose les bases des futures sociétés de secours, et le procès-verbal des séances. Les résolutions de la Conférence internationale de 1863, préparées par les membres de la Conférence ont constitué la base statutaire du Mouvement pour plus de soixante ans. Elles disposent, en leur article premier qu'« Il existe dans chaque pays un Comité dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées […] ».

Le soutien des Etats est cependant nécessaire pour que ces sociétés de secours, nouvellement créées, puissent accomplir les tâches qui leur avaient été confiées par les résolutions adoptées par la Conférence de 1863. C'est pour cela que la Conférence adopte également des « vœux » adressés aux gouvernements : il leur est demandé d'accorder leur haute protection aux Comités de secours et la neutralisation en temps de guerre pour les ambulances, les hôpitaux, le personnel sanitaire officiel, les infirmiers volontaires, les habitants du pays qui iront secourir les blessés et les

23 Henry Dunant, *op. cit*. note 7.

24 Henry Dunant, « Compte rendu de la Conférence internationale réunie à Genève les 26, 27, 28 et 29 octobre 1863 pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne », extrait du *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, n° 24, 1863 (AF 3012), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_3012.pdf.

25 Adrien Brière (dir.), *Conférence internationale pour la neutralisation du service de santé militaire en campagne*, 1864, (AF 688), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_0688_01.pdf.

blessés eux-mêmes. Enfin, la Conférence demande qu'un signe distinctif soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, et qu'un drapeau soit aussi adopté pour les ambulances et les hôpitaux.

C'est donc une conférence diplomatique qu'il faut organiser afin de transcrire ces vœux en règles de droit obligatoires pour les États. Suite à la Conférence de 1863, le Comité international obtient du gouvernement suisse qu'il envoie des lettres d'invitation à tous les gouvernements d'Europe, aux États-Unis d'Amérique, au Brésil et au Mexique en vue d'adopter une convention pour améliorer le sort des militaires blessés[26]. C'est ainsi qu'en août 1864, seulement deux ans après la publication du récit d'Henry Dunant et un an après le rapport du Comité de la première conférence internationale, les délégués de seize États se retrouvent à la Conférence diplomatique à Genève.

Deux mois avant le début de cette Conférence, le Comité publie l'étude *Secours aux blessés, communication du Comité international faisant suite au compte-rendu de la Conférence internationale de Genève*[27]. Ce volume a vraisemblablement pour but d'assurer la participation des pays européens à la Conférence et d'assurer leur soutien au projet de convention[28]. Le Comité cherche à « stimuler les hommes de [cette] époque à ne pas se montrer moins compatissants que leurs devanciers[29] ». À cet effet, il expose dans sa publication le succès qu'a rencontré la Conférence de 1863 en détaillant comment de nombreux Comités nationaux se sont développés depuis.

En vue de la Conférence à venir, le Comité veut aussi montrer qu'il est réaliste d'inclure dans la Convention l'octroi de la neutralité aux blessés et à ceux qui leur portent secours, une question dont la sensibilité avait été démontrée lors de la Conférence de 1863. Pour ce faire, il expose dans sa publication plusieurs exemples historiques de cette pratique, qu'il qualifie de précédents. La publication cite un article du journal allemand, *Allgemeine-Militär-Zeitung*, du 9 mars 1864, dans lequel on retrouve ces précédents[30]. C'est également sur cet article que le Comité international se base pour répondre par avance à certains points risquant d'être

26 « Lettre du Comité international au Conseil fédéral (requête en faveur de la convocation d'un congrès diplomatique) », 26 mai 1864, *in Actes du Comité international de Secours aux Militaires blessés*, Imprimerie Soullier et Wirth, Genève, 1871, pp. 15-16 (AF 4291).

27 Comité international de secours aux militaires blessés, *Secours aux blessés : communication du Comité international faisant suite au compte rendu de la Conférence internationale de Genève*, Imprimerie J. G. Fick, Genève, 1864 (AF 3014), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_3013.pdf. Il est intéressant de noter que ce volume fait référence à plusieurs publications se trouvant dans l'Ancien fonds. Il cite par exemple un ouvrage du Dr. Uytterhoeven, *Encore un mot sur les moyens de porter immédiatement secours aux blessés sur les champs de bataille*, J. B. Tircher, Bruxelles, 1855 (AF 1283). Le Comité utilise l'ouvrage du Dr. Uytterhoeven pour démontrer que l'insuffisance des infirmiers pour l'enlèvement des blessés dans la plupart des combats est un fait bien établi. Cet ouvrage propose également d'instruire les soldats sur les premiers soins à donner aux blessés, ce que le Comité international accueille très favorablement.

28 Roger Durant, « Louis Appia, un rebelle », *Cahiers de Genève humanitaire*, n° 5, 2013, pp. 56-57.

29 *Le Congrès de Genève, Rapport adressé au Conseil fédéral par MM. Dufour, Moynier et Lehmann*, Imprimerie Fick, Genève, 1864, p. 4 (AF 2810), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_2810.pdf.

30 « Der Kriegheildienst als internationale Frage », *Allgemeine Militär-Zeitung*, n° 10, 9 mars 1864, p. 75-77. Il s'agit en fait d'une série d'articles, dont plusieurs sont disponibles dans l'Ancien fonds : « Über die militärische und völkerrechtliche Bedeutung des bevorstehenden Genfer Congresses » (AF 411-415).

soulevés durant la Conférence, par exemple quant au fait qu'octroyer la neutralité au personnel médical pourrait favoriser l'espionnage.

On remarque donc que l'Ancien fonds contient de nombreux ouvrages sur lesquels les membres du Comité se sont appuyés durant les premières années du Comité déjà, notamment dans le processus ayant mené à la première Convention de Genève. On peut également penser que certains ouvrages ont servi lors de la rédaction de cette première Convention, puisque c'est le Comité qui prépara le « projet de concordat » qui fut adopté comme base de discussion lors de la Conférence. Malheureusement, peu de détails sont disponibles sur cette rédaction. Gustave Moynier est souvent présenté comme l'auteur de ce projet, mais lui-même donne des versions différentes de cet épisode dans ses écrits. Dans une lettre de 1864, il attribue au général Dufour la rédaction du projet. En 1900, dans un article paru dans le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, il parle d'une collaboration entre le général Dufour et lui-même. Enfin, dans son autobiographie de 1902, il se présente comme le seul auteur du projet[31]. On ne peut malheureusement pas s'appuyer sur les procès-verbaux des séances du Comité pour en savoir plus sur la rédaction de cette Convention puisqu'ils n'ont jamais été retrouvés pour les séances entre mars 1864 et septembre 1867[32].

Quoi qu'il en soit, la Convention de Genève fut signée le 22 août 1864. Au final, le « projet de concordat » fut adopté comme Convention moyennant quelques petites modifications. Le seul point litigieux porta sur l'épineuse question de la neutralisation des infirmiers volontaires. La Conférence adopta une solution de compromis : les infirmiers volontaires seront assimilés au personnel des services de santé des armées. Leur neutralisation sera ainsi garantie bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans la Convention[33]. Le compte-rendu manuscrit de cette Conférence diplomatique, signé par Gustave Moynier, se trouve dans l'Ancien fonds[34]. Il contient le procès-verbal des séances, le « projet de concordat » préparé par le Comité et la Convention de Genève de 1864. Ceci constitue le troisième document de l'Ancien fonds qui illustre le rapide développement du Mouvement dans les toutes premières années de la création du Comité international.

D'autres publications en lien avec la première Convention, intéressantes d'un point de vue historique, se trouvent dans l'Ancien fonds, comme le rapport écrit par Guillaume-Henri Dufour, Gustave Moynier et Samuel Lehmann, « Le Congrès de Genève, Rapport adressé au Conseil fédéral », pour la Conférence diplomatique de

31 André Durand, « Gustave Moynier », *Cahiers de Genève humanitaire*, n° 5, 2013, pp. 50-51. En 1870, dans « Étude sur la Convention de Genève », Moynier dira simplement « [Le Comité de Genève] a été jusqu'à en rédiger officieusement le projet ». Gustave Moynier, *Étude sur la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne : 1864 et 1868*, J. Cherbuliez, Paris, 1870, p. 65 (AF 3063), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_3063.pdf.

32 J. F. Pitteloud (dir.), *op. cit*. note 17.

33 François Bugnion, *op. cit*. note 8, p. 132. Voir également le chapitre de Daniel Marc Segesser, « Le concept de neutralité et la Convention de Genève de 1864 », *in* Jean-François Chanet, Annie Crépin et Christian Windler (dir.), *Le Temps des hommes doubles, les arrangements face à l'occupation, de la Révolution française à la guerre de 1870*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013, pp. 69-84.

34 Adrien Brière, *op. cit*. note 25.

1864[35]. On y retrouve également des articles de journaux d'époque, par exemple « La Suisse et Le Congrès international de Genève », un article s'opposant au Congrès International de Genève écrit par le Colonel Ferdinand Lecomte, ainsi qu'une réfutation manuscrite de Gustave Moynier[36]. Le fait que ces documents soient conservés à la Bibliothèque montre que le Comité souhaitait garder une trace montrant que ses actions étaient bien reçues et que le dialogue était de mise tant avec ses partisans qu'avec ses détracteurs.

L'*Étude sur la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne (1864 et 1868)*[37], est un document conservé au sein de l'Ancien fonds, également lié à la première Convention de Genève. Il s'agit d'un commentaire de la Convention article par article, réalisé par Moynier, similaire à ceux produits aujourd'hui par le CICR, qui inclut également une partie historique sur la Convention. Dans cette étude, Moynier aborde enfin la question des sanctions pénales en cas de violations de la Convention. Il conclut que c'est dans le code pénal militaire de chaque État que doivent se trouver ces sanctions. Deux ans plus tard, voyant le peu d'empressement des gouvernements à établir de telles sanctions, il change d'avis et rédige une note proposant la création d'une institution judiciaire internationale[38].

Certaines publications de l'Ancien Fonds attestent également de l'engagement de Moynier pour le développement du droit international après l'adoption de la première Convention de Genève. C'est sous son impulsion que fut créé, en 1873, l'Institut de droit international, une institution indépendante regroupant d'éminents juristes, qui a pour but premier de « favoriser le progrès du droit international ». L'Institut existe toujours. Ses membres se réunissent tous les deux ans dans une ville différente et adoptent des résolutions pour appeler l'attention des autorités gouvernementales et d'autres acteurs[39] ». En 1880, l'Institut publie le *Manuel des lois de la guerre sur terre*[40], rédigé par Moynier, qui influencera la rédaction de règlements militaires dans plusieurs États, ainsi que la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 1899[41].

Le *Manuel des lois de la guerre sur terre* fut acquis par la Bibliothèque et se trouve maintenant dans l'Ancien fonds. Dans les années qui suivirent l'adoption de la Convention de Genève, le Comité travailla à sa mise en œuvre et encouragea la recherche sur le droit applicable aux conflits armés. À cette fin, la Bibliothèque

35 *Le Congrès de Genève*, *op. cit*. note 29, p. 3.

36 Ferdinand Lecomte, « La Suisse et Le Congrès international de Genève », *in Nouvelliste vaudois*, n° 232, 28 septembre 1864, n° 234, 30 septembre 1864, n° 237, 4 octobre 1864. Et voir la réfutation par Gustave Moynier, parue le 25 septembre 1864, dans les pages du même quotidien (AF 4279).

37 Gustave Moynier, *op. cit*. note 31.

38 Gustave Moynier, *Note sur la création d'une Institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève*, Soullier et Wirth, Genève, 1872 (AF 622), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_0622.pdf.

39 Voir « Communication et documents relatifs à la fondation de l'institut de droit international », *Revue de droit international et de législation comparée*, 1875 (AF 1293).

40 M. Bernard et G. Moynier, *Les lois de la guerre sur terre : manuel publié par l'institut de droit international. Rapport de la cinquième commission chargée de préparer un manuel relatif aux lois de la guerre*, C. Muquardt, Bruxelles et Leipzig, Genève, 1880 (AF 1298).

41 F. Bugnion, *op. cit*. note 6, p. 62.

conserve une collection des documents s'y rapportant, notamment ceux commentant ou interprétant les articles de la Convention et leur respect sur le champ de bataille. Ceci aboutit, en juillet 1903, à la publication d'une bibliographie dédiée à la littérature traitant de la Convention de Genève dans les pages du *Bulletin international de la Croix-Rouge*. Elle est établie à la fois sur la base des publications présentées dans les éditions précédentes du *Bulletin* et du catalogue de la Bibliothèque. Créée en prévision de la Conférence de révision de la Convention de Genève prévue pour le mois de septembre de la même année, elle n'est pas sans rappeler la bibliographie de droit international humanitaire actuellement publiée trois fois par année par la bibliothèque du CICR[42]. Son introduction mentionne explicitement que les travaux recensés seront tenus à la disposition des membres de la Conférence, dans les bureaux du Comité. La Bibliothèque garantit ainsi aux participants de la Conférence un accès à l'ensemble de la production littéraire relative à la Convention de Genève.

L'Ancien fonds contient aussi des informations sur la manière dont d'autres membres du Mouvement se mettent à étudier la manière dont le droit pourrait être adapté aux réalités de la guerre. À la même époque, selon une pratique alors répandue, des concours littéraires sont mis sur pied pour encourager la réflexion autour du DIH naissant. Les ouvrages récompensés gagnent ensuite leur place sur les rayonnages de la Bibliothèque du CICR. Le Comité prussien annonce par exemple lors de la Conférence internationale tenue à Berlin en 1869 qu'il souhaite récompenser la publication d'une étude consacrée à l'application de l'œuvre de la Croix-Rouge à la guerre maritime. Le prix est décerné deux ans plus tard à M. J.H. Ferguson, de la marine néerlandaise, pour son ouvrage intitulé « The Red Cross Alliance at Sea[43] », que le lecteur intéressé aura pu consulter à la Bibliothèque du CICR, puisqu'il figure au sein de l'Ancien fonds. Il faudra encore attendre quelques décennies avant que les dispositions du DIH ne soient adaptées à la guerre maritime, avec l'adoption de la Convention III de La Haye, première en ce domaine,en 1899[44]. Néanmoins, le concours organisé par le Comité prussien en 1869 démontre que cette question occupait déjà les esprits plusieurs décennies auparavant. C'est un exemple, parmi quantité d'autres, de la volonté constante des acteurs du Mouvement de faire progresser le DIH.

L'Ancien fonds, reflet de la diffusion internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'Ancien fonds regorge d'informations sur la manière dont les résolutions de la Conférence de Genève de 1863 qui donna naissance au Mouvement, sont mises en œuvre par les Sociétés nationales nouvellement créées. Invitées à prendre la plume, les jeunes Sociétés nationales participent au développement des collections de la Bibliothèque. Gustave Moynier n'a de cesse de les encourager à produire des

42 Disponible sur : https://www.icrc.org/fr/document/bibliographie-de-droit-international-humanitaire.
43 J. H. Ferguson, *The Red Cross Alliance at sea*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1871 (AF 2429).
44 Convention (III) pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864, La Haye, 29 juillet 1899.

rapports réguliers de leurs activités et à les faire parvenir au Comité international. Ces rapports montrent la manière dont les résolutions de la Conférence de Genève de 1863 sont adaptées à de nouveaux contextes opérationnels et mises en œuvre sur le terrain des hostilités. Les publications qui parviennent à Genève sont écrites dans une variété de langues qui représente l'expansion géographique du Mouvement. L'Ancien fonds contient par exemple les rapports de la Croix-Rouge prussienne sur son action pendant le conflit franco-allemand de 1870-1871[45]. De même, lorsque la Croix-Rouge de Serbie organise des conférences publiques au sujet de la ratification de la Convention de Genève en 1876, le texte du discours prononcé se retrouve plus tard à la Bibliothèque, aux côtés des autres ouvrages de cette même société[46]. Pour certaines d'entre elles, comme les discours de la Croix-Rouge serbe, l'original est rejoint au sein du fonds par une traduction française manuscrite. S'il est rare que le contexte de production de ces traductions soit documenté, leur présence aux côtés des originaux signale une volonté claire de rendre accessibles les publications des Sociétés nationales aux lecteurs de la Bibliothèque.

Si l'Ancien fonds montre l'évolution du Mouvement, il révèle aussi les défis posés au Comité par son expansion. Il s'avère alors indispensable d'en définir la structure et le rôle du Comité international en son sein, mais aussi de permettre l'échange de communications entre les Comités de ces diverses nations pour assurer la cohérence et la cohésion de l'œuvre sur le plan international. Tout en défendant l'indépendance des Comités nationaux, Gustave Moynier insiste sur la nécessité qu'ils se connaissent et se tiennent au courant de leurs activités respectives. Il serait dommage de ne voir là que l'expression d'un bon sentiment ; il s'agit davantage de s'assurer que ces différents acteurs pourront agir côte à côte, si ce n'est de concert, en temps de guerre.

Certains documents de l'Ancien fonds témoignent du rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs du Mouvement que le Comité international est amené à jouer et montrent ses initiatives pour faciliter l'échange d'informations. En 1867, Gustave Moynier et Louis Appia se penchent ensemble sur le rôle et les activités des Comités nationaux et s'efforcent de donner un premier cadre à leur action au sein de l'ouvrage *La guerre et la charité : traité théorique et pratique de philanthropie appliquée aux armées en campagne*[47]. Dans les pages de cet ancêtre du *Manuel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*[48], les deux co-fondateurs du Comité international identifient « un terrain éminemment favorable à un échange de

45 Ces rapports sont respectivement intitulés : *Bericht über die Thätigkeit des Anhaltischen Landes-Vereins zur Pflege im Felde verwundeter und erkrankter Krieger und seine Kreisvereine etc. im Kriegsjahr 1870-1871* (AF 2489) et *Verwaltungs-Bericht des Landesvereins zur Pflege im Felde verwundeter und erkrankter Krieger für das Herzogthum Altenburg 1870-1871* (AF 2490).

46 Vladan Georgevitch, *[Conférences publiques sur la Croix-Rouge]*, 1876. L'original en serbe porte la cote AF 2783, et la traduction manuscrite (dont on ignore l'identité de l'auteur) la cote AF 2784.

47 Gustave Moynier et Louis Appia, *op. cit.* note 11.

48 Cet important ouvrage réunit tous les textes de base sur lesquels s'appuient les diverses activités du CICR, de la FICR ou des Sociétés nationales, tels que les principes fondamentaux du Mouvement, ses statuts et règlements, les instruments du droit international humanitaire, les résolutions les plus importantes ou les plus récentes adoptées par les Conférences internationales. Ce manuel est périodiquement réédité, après mise à jour.

communications [entre les Comités] […] l'étude théorique et technique des secours à donner aux victimes de la guerre, puis le développement du droit des gens dans le sens des idées humanitaires ». Relevant que « la science n'a pas de patrie », ils écrivent alors que « les Comités auront donc non seulement la faculté, mais le devoir de s'y livrer en commun et d'échanger leurs idées[49] ».

Deux initiatives ont joué un rôle majeur pour améliorer les échanges d'informations entre les membres du Mouvement et scellé son unité : la publication d'un journal, le *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge* et l'organisation régulière des conférences internationales.

Créé en 1869, le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* est l'ancêtre de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*. Jusqu'en 1919, principal instrument de communication et de liaison du Mouvement, le *Bulletin* réunit dans chacune de ses éditions les communiqués transmis par les différents Comités ou leurs sections locales. Il fait office de principal instrument de communication et de liaison au sein du Mouvement. Dès le début, une place dans ses pages est réservée aux comptes rendus des nouvelles publications qui concernent les activités du Mouvement ou le développement du DIH. La Bibliothèque et le *Bulletin* s'enrichissent l'un l'autre ; les publications envoyées au Comité pour être présentées au sein du *Bulletin* sont ensuite intégrées aux collections de la Bibliothèque et mises à la disposition des intéressés[50]. Jusque dans les années 1940, ces deux facettes des activités du Comité sont d'ailleurs sous la responsabilité de la même personne, c'est-à-dire Gustave Moynier, puis le secrétaire du Comité Paul Des Gouttes, remplacé à la fin de la Première Guerre mondiale par Étienne Clouzot. Sous l'influence déterminante de Moynier, la littérature et la presse deviennent ainsi les moteurs de l'œuvre du Comité et de sa diffusion internationale. Ceci signifie que le rôle de la Bibliothèque ne se réduit pas à être dépositaire des ouvrages conservés par le Comité. Elle participe qui plus est à la diffusion de l'œuvre du Mouvement et au partage des savoirs en son sein.

Comme pour le *Bulletin*, la volonté d'universalisme et d'unité au sein du Mouvement transparaît aussi dans l'organisation des premières Conférences internationales, où les représentants des différents Comités nationaux sont invités à se réunir pour partager leurs expériences respectives et pour faciliter la communication et la coordination entre les différentes composantes du Mouvement[51]. Les actes finaux des dix premières conférences internationales, de la Conférence inaugurale de Genève en

49 Gustave Moynier et Louis Appia, *op. cit*. note 11.

50 Cette pratique d'inclure dans les pages du *Bulletin*, puis de la *Revue*, la liste des nouvelles acquisitions de la bibliothèque et/ou des publications créées ou reçues par le Comité, a longtemps perduré, même si le titre et le contenu de cette rubrique ont revêtu différentes formes au fil du temps. Aujourd'hui, le lecteur intéressé peut prendre connaissance des nouvelles acquisitions de la bibliothèque via son catalogue en ligne : https://library.icrc.org.

51 Déjà en 1856, Gustave Moynier se préoccupe de la dimension universelle des questions sociales et représente la Société genevoise d'utilité publique au Congrès international de bienfaisance de Bruxelles. Il s'intéresse alors notamment aux possibilités offertes par la constitution d'un réseau de correspondance entre les sociétés de bienfaisance de plusieurs pays. Le succès de cette première expérience n'est certainement pas étranger à l'importance qu'il attachera à l'organisation des Conférences internationales tout au long de sa présidence.

1863 à celle de Washington en 1912, ainsi que les rapports soumis à ces conférences, sont conservés au sein de l'Ancien fonds de la Bibliothèque[52].

Les comptes rendus des conférences internationales conservés dans l'Ancien fonds permettent aussi à ceux qui les consultent de suivre les discussions et les débats entre les délégués des diverses Sociétés nationales. Par exemple, en 1867, ces derniers se réunissent à Paris, alors que s'y déroule l'Exposition universelle[53]. Un volume relié, conservé dans l'Ancien fonds, réunit les actes de la Conférence et le compte-rendu détaillé des séances tenues en amont pour étudier les thématiques sur lesquelles ses participants ont été amenés à se prononcer[54]. Ceux-ci examinent les voitures d'ambulance présentées à l'Exposition du Champ-de-Mars (près de la Tour Eiffel) ; ils se penchent sur les meilleurs modèles de membres artificiels ou de brancards ; ils débattent de la révision de la Convention de Genève, de la diffusion de ses principes au sein des forces armées ou du meilleur moyen de rapatrier les militaires blessés. Une série de planches illustrées, dont des modèles de brancards, clôt le volume. Ainsi réunis, les délégués s'efforcent de mettre en commun leur expertise et de faire progresser la recherche technique et médicale, dans l'esprit d'échange des savoirs mis en avant par Moynier.

À l'époque de l'organisation des premières Conférences internationales, la Bibliothèque est un outil de travail mis à la disposition des délégués par le Comité pour nourrir leur réflexion. L'Ancien fonds révèle aussi, au travers de la documentation sur ces Conférences internationales, comment la Bibliothèque était alors perçue. Le rapport communiqué à la 7e Conférence internationale en 1902 lui consacre quelques lignes :

> La Bibliothèque du Comité a pris un assez grand développement, quoique restant toujours spécialisée et ne comprenant que des ouvrages relatifs à la Croix-Rouge ou à la Convention de Genève. Elle est souvent consultée, surtout par des étrangers, qui y trouvent des documents et des séries qu'on chercherait vainement dans la plupart des collections publiques. Le catalogue manuscrit en a été établi avec soin depuis quelques années et y facilite les recherches[55].

La Bibliothèque garantit ainsi aux participants des premières conférences internationales un accès à son catalogue. En 1907 par exemple, à l'ouverture de la 8e Conférence internationale, le secrétaire du Comité, Paul Des Gouttes *(voir photo n° 3)*, est chargé de conduire à la Bibliothèque les délégués intéressés[56].

52 Les actes finaux se trouvent dans le fonds sous les cotes AF 3012 (1863), AF 250 (1867), AF 509 (1869), AF 4292 (1884), AF 130 (1887), AF 423 (1892), AF 128 (1897), AF 2728 bis (1902), AF 403 (1907) et AF 211 (1912).

53 L'exposition universelle de 1867 s'est déroulée à Paris d'avril à octobre en présence d'exposants du monde entier présentant leurs plus récentes réalisations scientifiques, industrielles et artistiques. Des délégués de la Conférence internationale profitèrent de cette exposition pour rechercher les découvertes et inventions qui pourraient permettre de transporter et soigner les blessés de guerre et donc être utiles à leur mission.

54 *Première Conférence Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge à Paris 1867 : documents divers*, 1867 (AF 250).

55 *Le Comité international de la Croix-Rouge de 1892 à 1902. Rapport communiqué à la VIIe Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, à St-Pétersbourg, mai 1902*, CICR, Genève, 1902 (AF 2842), disponible sur : https://library.icrc.org/library/docs/AF/AF_2842.pdf.

56 Séance du Comité du 18 mai 1906, *in* Jean-François Pitteloud (dir.), *op. cit.* note 17, p. 655.

Photo 3. Le secrétaire du CICR, Paul des Gouttes au siège à Genève en1900. A CICR, V-P-HIST- 03046-30. © CICR

L'Ancien fonds et les premières opérations du Comité international pour les victimes de guerre

Le rôle joué par le Comité international dans la naissance et le développement tant du Mouvement que du DIH, transparaît aussi dans l'Ancien fonds avec les premières activités opérationnelles de la Croix-Rouge. L'Ancien fonds contient notamment les tout premiers rapports de mission rédigés par les délégués du CICR, comme ceux du Dr Louis Appia. Avant de devenir membre du « Comité des Cinq », Louis Appia était présent lors de la campagne d'Italie en juillet 1859, où il a notamment soigné des blessés de la bataille de Solférino. Véritable pionnier des premiers secours, il y distribue à des médecins italiens et français un document qu'il a rédigé, *Le chirurgien à l'ambulance ou quelques études pratiques sur les plaies par armes à feu*. À son retour à Genève, il ajoute à ce document les *Lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignan et Solférino*, extraits de sa correspondance avec Théodore Maunoir, lui aussi médecin et membre du « Comité des Cinq », dans lesquelles il raconte son expérience et les conclusions qu'il en tire. Il demeure notamment convaincu qu'il est préférable de pratiquer une amputation immédiate. Publié en août 1859, son ouvrage est versé à la bibliothèque[57].

57 Louis Appia, *Le chirurgien à l'ambulance ou quelques études pratiques sur les plaies par armes à feu. Suivi de lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignan et Solférino*, J. Cherbuliez, Genève, 1859 (AF 3017).

En avril 1864, six mois seulement après la Conférence internationale de 1863, le Docteur Appia est envoyé auprès de l'armée prussienne engagée dans la guerre du Schleswig, alors que le capitaine néerlandais Van de Velde se rend auprès de l'armée danoise. Ils deviennent ainsi les deux premiers délégués du CICR[58]. C'est d'ailleurs Appia qui suggère le port d'un brassard blanc, auquel l'emblème de la Croix-Rouge sera ensuite ajouté. En juin 1864, les rapports d'Appia et de Van de Velde sont publiés par le Comité dans *Secours aux Blessés*, la communication faite par le Comité en vue de la conférence de 1864[59]. Le Comité souhaite vraisemblablement que ces exposés jouent également un rôle dans la préparation de la première Convention de Genève. Ces premiers rapports de mission de délégués du CICR présentent en détail le matériel sanitaire utilisé par les armées et les soins prodigués aux militaires blessés. En même temps y sont évaluées les possibilités d'action de secouristes volontaires et la mise en œuvre concrète des idées de Dunant sur le champ de bataille.

Hautement intéressé par les évolutions technologiques et médicales, le Comité international examine comment ces nouvelles méthodes pourraient améliorer le traitement réservé aux combattants blessés et malades. Cette préoccupation est reflétée dans l'Ancien fonds qui contient de nombreux documents sur la médecine militaire, la chirurgie de guerre, la formation du personnel sanitaire et le transport sanitaire, des thématiques qui furent centrales pour le Comité international au tout début de ses activités. Cette partie de la collection nous renvoie aussi à la publication d'Henry Dunant, *Un souvenir de Solférino*. Comme Dunant l'envoya à de nombreuses personnes et institutions influentes en Europe, il reçut en réaction des publications sur des thématiques semblables, notamment la médecine militaire et le transport sanitaire[60]. Certaines de ces publications semblent avoir été versées plus tard à la Bibliothèque du Comité, ce qui explique pourquoi les publications les plus anciennes de l'Ancien fonds sont datées des années 1840 et 1850 et qu'elles portent sur ces sujets (voir par exemple l'ouvrage de André Uytterhoeven publié en 1855, *Encore un mot sur les moyens de porter immédiatement secours aux blessés sur les champs de bataille*[61]). De nombreux ouvrages présentent des avancées technologiques dans le domaine du transport de blessés, comme « Du transport des malades et blessés » du Docteur de Mooij[62], qui présente un « léchophore » (un brancard à roues) à l'aide de photographies *(voir photo n° 4)*.

Enfin, cette partie du fonds comprend également des manuels conçus pour les équipes sanitaires opérant sur le champ de bataille. Comme le prouve leur petit

58 Voir notamment l'article de Daniel Palmieri et Brigitte Troyon, « Délégué du CICR : un acteur humanitaire exemplaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 89, *Sélection française*, 2007, p. 67-82.

59 Comité international de secours aux militaires blessés, *op. cit*. note 27.

60 Voir par exemple, Don Giovanni Rossa, *Parole in suffragio dei soldati caduti nella battaglia di San Martino e Solferino*, Tip. della Sentinella Bresciana, Brescia, 1862 (AF 456), qui contient une dédicace manuscrite, « à l'auteur d'*Un souvenir de Solférino* ». Son auteur, le chanoine Don Giovanni Rossa joua un rôle actif dans les opérations de secours de 1859 et connaissait vraisemblablement Henry Dunant. Il participa ensuite à la création du sous-comité de la Croix-Rouge de Brescia : voir Carolina David et Livia Giuliano, « Storia del Comitato di Brescia », *in Storia della Croce Rossa in Lombardia (1859-1914)*, Franco Angeli, Milan, 2014, pp. 93-94).

61 André Uytterhoeven, *op. cit*. note 27.

62 C. de Mooij, « Du transport des malades et blessés, aussi bien durant la paix qu'en temps de guerre, avec un léchophore, un brancard et un lit de camp », Maastricht, 1866 (AF 2414).

Photo n° 4. Photo du léchophore inventé par le Dr C. de Mooij, 1869. ©CICR.

format, ces ouvrages pouvaient être emportés et consultés directement sur le front, à l'instar du « *Surgeon's pocket-book* » signé par le chirurgien-major britannique J. H. Porter en 1875[63]. Pour l'infirmier volontaire, amené à soigner des blessés de toutes les nationalités, l'on retrouvera par exemple un petit dictionnaire de poche trilingue, italien/français/allemand[64].

L'Ancien fonds regorge aussi d'informations sur la manière dont le CICR s'efforce d'adapter ses activités aux nouveaux contextes opérationnels et sur ses premières opérations. Il montre aussi comment l'organisation élargit son champ d'action dès 1870 pour venir en aide à une nouvelle catégorie de victimes des conflits, les prisonniers de guerre. À l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et la France, le Comité international fonde l'Agence de Bâle pour organiser la récolte et l'envoi de secours aux prisonniers. Ses délégués visitent les camps, se renseignent sur les conditions de détention et cherchent à s'assurer que les colis envoyés parviennent bien aux détenus. Les rapports successifs de l'Agence de Bâle sont réunis dans un volume relié, orné de l'emblème de la Croix-Verte, qui figure en bonne place au sein de l'Ancien fonds[65]. Au travers de ces documents d'une valeur historique indéniable, le fonds raconte comment le Comité international s'adapte au fil des ans à l'évolution des

63 J. H. Porter, *The surgeon's pocket-book: being an essay on the best treatment of wounded in war*, C. Griffin, Londres, 1875 (AF 1993).

64 *Il piccolo dizionario per l'infermiere volontario dei feriti in guerra : Das kleine Wörterbuch für den freiwilligen Verpfleger der Verwundeten im Kriege : Le petit dictionnaire pour l'infirmier volontaire des blessés en guerre*, F. Lao, Palerme, 1866 (AF 2301-2302).

65 *Rapports du Comité international de Bâle pour le secours aux prisonniers de guerre 1870-1871* (AF 3016).

méthodes et des moyens de combat pour répondre au mieux aux besoins des victimes des conflits. Gustave Moynier, puis le secrétaire du Comité Paul Des Gouttes[66], auront toujours le réflexe d'inclure ces rapports produits par le Comité, ses délégués ou les organismes affiliés, dans les collections de la Bibliothèque. Ce geste traduit la volonté claire du Comité de garder la trace de son action et de documenter son évolution, tant pour le bénéfice de sa propre histoire que pour renseigner ses décisions futures.

L'Ancien fonds et la Bibliothèque du CICR de 1919 à aujourd'hui : perpétuer l'héritage de Moynier

En 1919, l'Ancien fonds de la Bibliothèque cesse d'être alimenté. Cette année-là, dans la lignée des changements institutionnels qu'entraîne la fin de la Première Guerre mondiale, le siège du Comité international déménage à la Promenade du Pin. Plus aucune nouvelle publication ne sera versée à l'Ancien fonds, alors qu'une nouvelle collection courante est créée sous la direction de l'archiviste-paléographe Étienne Clouzot[67] pour répondre aux besoins des collaborateurs de l'institution. Au cours des décennies suivantes, les services de la Bibliothèque se diversifient. En plus de procurer aux membres du Comité les ouvrages nécessaires à leur travail, celle-ci assure un travail de diffusion et de promotion auprès du grand public. Elle participe par l'envoi et l'échange de publications au rayonnement international des principes de la Croix-Rouge et du DIH. Ses collaborateurs répondent à des demandes de renseignements sur le CICR et font parvenir des ouvrages, comme le *Manuel du Mouvement et le Souvenir de Solférino*, à un public d'intéressés, souvent des professeurs ou des étudiants.

Sous la plume d'Étienne Clouzot ou de ses collaborateurs, la Bibliothèque entretient une correspondance suivie avec les auteurs, chercheurs ou représentants d'organisations internationales dont les travaux touchent aux domaines d'activités

66 En 1898, Gustave Moynier s'apprête à renoncer à la présidence du Comité pour raisons de santé. Son neveu et futur successeur Gustave Ador, également membre du Comité, le convainc plutôt de se décharger des tâches administratives qui lui incombent en engageant un secrétaire. Le juriste Paul Des Gouttes (1869-1943) prend donc ses fonctions à la fin de l'année. Le procès-verbal de la séance du Comité du 11 octobre 1898 décrit ainsi ses responsabilités : « M. Des Gouttes aura notamment à s'occuper de la publication du *Bulletin* dont il aura la responsabilité. Il aura, en outre, le soin du bureau du Comité, à continuer le catalogue de la bibliothèque, le triage des papiers laissés par M. Appia. (…) Il aura pour titre celui de secrétaire de la présidence ». Séance du Comité du 11 octobre 1898, *in* Jean-François Pitteloud (dir), *op. cit.* note 17, pp. 602-603. Après son décès en 1943, la veuve de Paul Des Gouttes fait don de la bibliothèque personnelle de son époux à celle du Comité.

67 Étienne Clouzot (1881-1944) : Archiviste-paléographe diplômé de l'École des Chartes de Paris. Directeur de l'un des services de l'Entente de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, É. Clouzot édicte les règles qui seront adoptées pour le classement des millions de fiches qui y seront réunies. Il est nommé chef du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge en 1919 et reprend alors la gestion de la Bibliothèque. En 1939, il contribue à organiser l'Agence centrale des prisonniers de guerre, dont il devient membre de la Direction technique. Il participe successivement à la rédaction des *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre* et de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*. Les *Nouvelles de l'Agence centrale des prisonniers de guerre* paraissent par ses soins. Il occupe également la fonction d'archiviste du Comité international. Voir notamment : Louis Demolis, « Étienne Clouzot », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, n° 504, août 1944, pp. 649-651 et Henri Lemaître, « Étienne Clouzot », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 105, 1944, pp. 359-363.

du Comité. Comme en témoignent les lettres conservées aux archives du CICR[68], Étienne Clouzot développe un système d'échange de publications et de comptes rendus pour la *Revue* autour d'un réseau d'auteurs et de spécialistes. Les publications des Sociétés nationales continuent d'enrichir les collections de la Bibliothèque ; un fonds dédié regroupe les rapports d'activités, périodiques d'information, manuels et autres rapports produits par les Sociétés nationales de près de quatre-vingts pays différents. Il contient aussi leurs ouvrages commémoratifs.

La collection est aujourd'hui exploitée par des chercheurs travaillant sur l'histoire du Mouvement, de la médecine de guerre, du droit des conflits armés ou de l'action humanitaire et de ses principes fondateurs.

En plus d'établir un inventaire sur la base du catalogue manuscrit d'origine, la Bibliothèque a entrepris d'intégrer les documents de cette collection patrimoniale à son catalogue en ligne, afin de les rendre plus visibles et mieux accessibles. Au cours du premier semestre de 2019, celle-ci a ajouté plus de 500 nouveaux documents à son catalogue.

Les projets de numérisation menés par l'équipe de la Bibliothèque, ainsi que la publication de guides de recherches et d'articles en ligne, participent aussi à ces efforts pour garantir l'accès au fonds. Une première campagne de numérisation, menée en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse, a été consacrée aux documents de l'Ancien fonds relatifs à la signature de la première Convention de Genève à l'occasion de son 150e anniversaire. La Bibliothèque assure également la conservation de ce fonds documentaire unique, partie intégrante de la mémoire institutionnelle du CICR. L'ensemble du fonds a été reconditionné en 2017 et désacidifié en 2019, afin de lutter contre la détérioration du papier et d'assurer sa préservation pour les années à venir.

Enfin, l'équipe de la Bibliothèque du CICR espère éveiller l'intérêt des chercheurs pour cette collection et se réjouit d'accueillir toute personne souhaitant consulter les documents présentés dans cet article et les nombreux autres titres qui constituent l'Ancien fonds.

68 Archives du CICR, fonds ACICR CR 91.